

Fédération Française des Curistes Médicalisés

<u>F.F.C.M - Association loi de 1901 agréée par la Ministère de la Santé</u> Siège social: 2, rue des Frères Rodriguez - 72700 Allonnes Tél+Fax 02.43.21.65.78 - Mobile 06.83.27.22.80 - ffcm@libertysurf.fr http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm



Avenir du thermalisme social, restons vigilants

08/04/2016

Denis KESSLER, (économiste, homme d'affaire et ancien vice-président du MEDEF), l'a avoué dès 2007: "Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et <u>de défaire méthodiquement le programme du Conseil National</u> de la Résistance". http://media.wix.com/ugd/cdd428 282f70910be1440487c7e1bbb8dcfbe0.pdf

- Or, et sur fond de dénigrement médiatique permanent, voici quelques éléments qui démontrent que les curistes et les amis du <u>thermalisme social et médicalisé de France</u> doivent rester vigilants
- 1) Depuis 2014, la suppression de la revalorisation des tarifs des forfaits de soins par l'Assurance maladie, et son remplacement par une taxe à la charge des curistes (3,96 % du prix des soins en 2016); http://media.wix.com/ugd/cdd428 9d597060d0df4ea99b7ab1e8bd4a52ad.pdf
- **2)** Le décret gouvernemental n° 2014-1025 qui exclut le thermalisme du panier minimal des soins couverts par les "complémentaires santé" des salariés du privé (obligatoire depuis le 1° janvier 2016). http://media.wix.com/ugd/cdd428 9c3e07431a154b3aaad1aa2b7148a180.pdf
- **3)** L'action "Alerte FFCM" au sujet du décret n° 2014-1025, a contraint le Ministère de la santé à dévoiler certains préjugés défavorables au thermalisme social et médicalisé. http://media.wix.com/ugd/cdd428 eaaed68e087841b193e71e9b53e9384b.pdf
- **4)** Depuis juillet 2015, cette dynamique hostile au thermalisme s'est amplifiée <u>au détriment des patients</u> éligibles à l'aide à l'Acquisition d'une **C**omplémentaires **S**anté (**ACS**, plus de 1 20000 récipiendaires); http://www.jechange.fr/assurance/mutuelle-sante/news/reforme-acs-2015-03-07-2015-3577
- 6) Le 03 décembre 2015, la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme, s'est penchée sur un dossier de plainte déposé par la FFCM à propos de diverses attitudes de certaines CPAM pouvant dissuader les assurés de faire une cure. http://media.wix.com/ugd/cdd428 8784cab9cfbc40f3bdba2fc0f2ead630.pdf
- **7)** Le 15 décembre 2015, le Journal Officiel a publié la question d'une Députée à la Ministre de la santé. Nous y lisons: "Si le thermalisme a été longtemps pleinement reconnu par la sécurité sociale, il n'en est plus de même depuis une vingtaine d'années à raison de l'insuffisance de bénéfices médicaux rapportés scientifiquement dans un grand nombre de cas..." http://guestions.assemblee-nationale.fr/q14/14-91964QE.htm

A son modeste niveau, la FFCM continuera à tenir son rôle comme elle l'a fait aux côtés de ceux qui ont soutenu notre action en 2015, et que nous remercions chaleureusement.

Elle continue à agir en faveur de l'unité, et elle reste en conséquence ouverte à toutes les propositions sincères et sérieuses visant à sauvegarder et à développer le thermalisme social et médicalisé.

* 7